

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 864

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 49

A l'alinéa 12, après le mot :

« préservation »,

insérer les mots :

« du pouvoir d'achat et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les dispositions de l'article 1er du projet de loi.